

## Bulletin d'inscription à la préparation à distance au concours interne d'attaché territorial

Votre dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Le présent bulletin d'inscription rempli, daté et signé.
- Si vous choisissez le prélèvement bancaire (474 €), la demande et l'autorisation de prélèvement bancaire remplies, datées et signées, accompagnées d'un RIB ou d'un RICE.
- Si vous choisissez le paiement par chèque (450 €), trois chèques de 150 euros chacun, libellés à l'ordre de SUPCONCOURS.

Votre dossier est à retourner à : SupConcours - Service inscription - B.P. 62 - 3 rue Carnot - 92370 Chaville

Nous vous prions de bien vouloir remplir en LETTRES MAJUSCULES le formulaire suivant et de cocher le cas échéant les cases correspondant à votre situation.

➤ **Renseignements sur le candidat**

Civilité : M  Mme

Prénom : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

Adresse à laquelle il faut envoyer les cours et devoirs :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

Dernier diplôme obtenu :

Avez-vous déjà suivi une autre préparation ? Si oui, laquelle ?

Êtes-vous en situation de handicap ?

Comment avez-vous eu connaissance de notre préparation ?

Site Internet  Anciens élèves de SupConcours  Services de l'Administration  Forum   
Livres collection « Objectif concours » éditions Hachette  Mailing  Autres (Précisez) :

**Mode de paiement :**

Prélèvement bancaire (cf. feuille à part)  chèque

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des conditions de déroulement de la préparation organisée par SupConcours décrites en annexe ci-après et m'engage à les respecter. Veuillez apposer votre signature ci-dessous précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiant :

Signature de la Direction de SupConcours

---

#### Conditions générales de souscription à la préparation à distance SupConcours

*Conditions d'inscription :* L'Institut SupConcours décline toute responsabilité quant à la vérification approfondie de l'aptitude des candidats à concourir au concours préparé, et quant à l'inscription effective des candidats au concours préparé ainsi que dans l'acheminement et la réception des documents via son cocontractant La Poste.

*Conditions d'annulation :* Toute demande d'annulation doit parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité de 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Passé le délai de trois mois, l'intégralité du prix est due. Passé le concours, l'intégralité du prix est due. Toute demande de résiliation peut être faite par courriel ou par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande de résiliation n'est prise en compte qu'à compter du retour de l'intégralité des documents envoyés : ceux-ci doivent être retournés à SupConcours - BP 62 - 3 rue Carnot - 92370 Chaville, avec une référence de type colissimo permettant un suivi du colis. Le téléchargement de documents à partir du campus en ligne constitue une consommation de la prestation de la formation : dans le délai de trois mois au cours duquel le contrat peut être résilié par le candidat, au-delà de 10 téléchargements, 30 % du prix est dû, au-delà de 20 téléchargements, 50 % du prix est dû, au-delà de 30 téléchargements, la totalité du prix est due.

*Engagements de SupConcours :* conformément au descriptif général de la préparation par correspondance au concours d'inspecteur des finances publiques, l'Institut SupConcours s'engage à assurer à corriger l'ensemble des devoirs proposés sur une durée de douze mois continus et à faire parvenir les fascicules de cours prévus. « Article L. 444-8 du Code l'éducation : à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence ». Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez demander la communication, la rectification ou la suppression des informations vous concernant. La déclaration de conformité est enregistrée auprès de la CNIL sous le numéro 1133165. Les informations recueillies sont réservées à l'usage exclusif de SupConcours. Les mentions légales et la politique de confidentialité dans le cadre du RGPD sont consultables sur notre site à la page <https://supconcours.com/mentions-legales>. Par ailleurs, le client s'engage à ne communiquer à quiconque, sous quelle que forme que ce soit, aucun document remis par l'Institut SupConcours sauf autorisation expresse de la Direction de SupConcours.

**Demande de prélèvement (MERCI DE JOINDRE UN RIB)**

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu à SupConcours.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

DÉSIGNATION ET ADRESSE COMPLÈTE DE  
L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Code établissement	Code guichet
_____	_____
Numéro de compte	Clé RIB
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SUPCONCOURS SASU  
47 rue Marcel Dassault  
92514 Boulogne-Billancourt

Je soussigné..... autorise SUPCONCOURS à opérer six prélèvements de 79 euros chacun, à compter du

Date :

À :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

**Autorisation de prélèvement**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements par SupConcours. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement de mon compte. Je réglerai le différend directement avec SupConcours.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

N° national d'émetteur  
506586

COMPTE À DÉBITER

DÉSIGNATION ET ADRESSE COMPLÈTE DE  
L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Code établissement	Code guichet
_____	_____
Numéro de compte	Clé RIB
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1

Je soussigné..... autorise SUPCONCOURS à opérer six prélèvements de 79 euros chacun, à compter du

Date :

À :

Signature :